



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 12 c) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions**

Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [2023/11](#) du Conseil économique et social, le présent rapport consiste en une évaluation des progrès accomplis sur le plan de la prise en compte des questions de genre dans toutes les politiques et tous les programmes des entités des Nations Unies, et en ce qui concerne le respect des exigences fixées en matière de performance dans les dispositifs de responsabilité ayant trait à la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies, au niveau mondial et au niveau des pays.

Le rapport s'appuie sur les rapports établis par les entités des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action, ainsi que sur des données provenant du système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de sources secondaires.

On trouvera dans le rapport des recommandations destinées à aider les entités des Nations Unies à accélérer la prise en compte des questions de genre dans leurs politiques et programmes, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en réponse à la résolution 2023/11 du Conseil économique et social, adoptée le 7 juin 2023, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2024, un rapport sur l'application de la résolution.

2. On trouvera donc dans le présent rapport des informations sur la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies, notamment en lien avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le contexte de l'après-pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'accent est plus précisément mis sur les activités opérationnelles et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et des documents équivalents pour les équipes de pays des Nations Unies. Le rapport contient également des recommandations visant à permettre d'accélérer encore davantage la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du système.

II. Faire avancer la question de l'égalité des genres

A. L'égalité des genres et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

3. L'analyse menée en 2023 au sujet des progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable a mis en relief la lenteur des avancées réalisées en faveur de l'égalité des genres, constat qui faisait écho aux problèmes d'ampleur mondiale pesant également sur la réalisation d'autres objectifs de développement durable en cette période de « polycrise » caractérisée par des conflits, les changements climatiques et les répercussions durables de la pandémie de COVID-19¹. L'évaluation à mi-parcours de l'échéance de 2030 montre clairement que le monde continue d'ignorer les besoins des femmes et des filles². D'après les données disponibles, il n'y a que pour deux indicateurs et sous-indicateurs liés à l'objectif 5 que la cible est « sur le point d'être atteinte » – elle est « en voie d'être atteinte » pour huit autres et « loin ou très loin d'être atteinte » pour quatre³. Il est à noter en particulier que selon les estimations, il faudra environ 300 ans pour éliminer le mariage d'enfants, 286 ans pour combler les lacunes en matière de protection juridique, 140 ans pour parvenir à une représentation équitable des femmes dans les rôles de direction et 47 ans pour atteindre la parité dans les parlements nationaux⁴. Il est donc urgent de prendre des mesures pour combattre l'inégalité et les discriminations de genre.

4. Dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices, qu'elle a adoptée en septembre 2023 (résolution 78/1 de l'Assemblée générale), l'Assemblée a réaffirmé le rôle décisif de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et des cibles associées, et souligné que la pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne serait pas possible tant que la moitié de l'humanité continuerait de se voir refuser

¹ Voir https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf.

² Voir www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023.

³ Ibid.

⁴ Voir https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf.

la plénitude de ses droits humains et de ses chances. De la même manière, dans son résumé des travaux du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2023 (E/HLPF/2023/7), la Présidente du Conseil économique et social a insisté sur le fait que l'égalité des genres était une question importante et transversale, liée directement au principe du Programme 2030 consistant à ne laisser personne de côté. Elle a indiqué qu'ériger l'avancement des femmes au rang de priorité dans les politiques nationales était déterminant non seulement pour la réalisation de l'objectif 5, mais aussi pour celle de tous les autres objectifs de développement durable. Dans son rapport intitulé « Six transitions : les voies d'investissement pour atteindre les ODD », le Groupe des Nations Unies pour le développement durable considère également que l'égalité des genres est un domaine dans lequel il est indispensable d'investir pour pouvoir opérer les six transitions clés – à savoir les transitions ayant trait aux systèmes alimentaires, à l'accès à l'énergie à un prix abordable, à la desserte numérique, à l'éducation, à l'emploi et à la protection sociale, et aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution.

5. Faire avancer la question de l'égalité des genres demeure l'une des premières priorités du système des Nations Unies tandis qu'il continue de s'attacher à intégrer les questions de genre dans ses publications et documents d'orientation. Ainsi, dans son rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2023 (E/2023/80), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU met en relief les inégalités en matière de taux d'emploi et le fait que les femmes assument toujours une part disproportionnée du travail non rémunéré, qui compromettent la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. De même, dans leur publication annuelle intitulée *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable – Gros plan sur l'égalité des sexes*⁵, le Département et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), examinent les progrès accomplis dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable sous l'angle du genre. Le rapport phare de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* dresse quant à lui un panorama détaillé des données de genre disponibles en lien avec les indicateurs 5.a.2 et 5.a.1. En parallèle, dans l'édition 2023 de son rapport mondial sur le développement durable (*Global Sustainable Development Report 2023: Times of Crisis, Times of Change: Science for Accelerating Transformations to Sustainable Development*), le Département des affaires économiques et sociales étudie des pistes de développement prenant leur source dans des avancées scientifiques et porteuses de transformations favorables aux femmes et aux filles. Il mentionne également l'importance de tenir compte des questions relatives à l'égalité des genres dans le cadre des examens nationaux volontaires dans son manuel de préparation des examens nationaux volontaires de 2023. En outre, dans la perspective du Sommet de l'avenir⁶, le Secrétaire général a publié une série de notes d'orientation⁷, qui promeuvent la prise en compte des questions de genre dans toute une gamme de domaines – elles portent par exemple sur « Le pacte numérique mondial », « Transformer l'éducation », « Un Nouvel Agenda pour la paix » et « Valoriser ce qui compte – un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut ».

6. Le système des Nations Unies pour le développement est un pilier central de la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies aident les

⁵ Voir www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023-fr.pdf.

⁶ Voir www.un.org/fr/summit-of-the-future.

⁷ Voir www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs.

gouvernements à progresser plus rapidement sur la voie d'une réalisation des objectifs de développement durable qui tienne compte de la dimension de genre. Pour ce faire, ils préconisent notamment l'adoption de mesures spécialement conçues pour venir à bout des réticences face à l'égalité des genres et apporter un meilleur appui aux femmes et aux filles. L'action menée vise par exemple à promouvoir des lois et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles au moyen de projets tels que l'Initiative Spotlight, à investir en faveur du leadership des femmes, ou encore à encourager la participation des femmes et des filles aux activités de consolidation de la paix et aux interventions humanitaires.

7. Les pays qui élaborent des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable bénéficient d'un appui continu leur permettant d'intégrer au mieux les questions liées à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. Par exemple, ils disposent de documents d'orientation, tels que la fiche technique sur les plans de travail communs et les cadres de financement⁸, qui mettent en avant la nécessité de former les équipes de pays des Nations Unies à privilégier une approche fondée sur les droits humains, l'égalité des genres, l'avancement des femmes et des filles et le principe consistant à ne laisser personne de côté.

8. Pour rendre le système des Nations Unies mieux à même de transversaliser les questions de genre dans toutes ses activités et d'accélérer l'instauration de l'égalité des genres, une équipe spéciale composée de 12 entités des Nations Unies⁹ a passé en revue les recommandations issues de l'examen indépendant de la capacité du système des Nations Unies de produire les résultats attendus en matière d'égalité des genres, et a élaboré le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies, inauguré par le Secrétaire général le 8 mars 2024 à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Dans ce plan, l'équipe spéciale préconise d'adopter une perspective stratégique fondée sur des principes et des normes pour promouvoir les droits des femmes et des filles et empêcher tout nouveau recul de ceux-ci. Le Plan s'articule autour de cinq facteurs d'accélération de l'égalité des genres : a) un appel à l'action en faveur d'une ligne de conduite et d'une stratégie de dialogue politique robustes en matière d'égalité des genres et de défense des droits des femmes, lancé à l'unisson par les hautes et hauts responsables des entités des Nations Unies ; b) une conduite de l'action qui prenne en compte les questions de genre, en s'appuyant sur l'analyse des dynamiques de pouvoir liées au genre et le renforcement des moyens donnés aux groupes des questions de genre ; c) la mise en place de mesures visant à faire appliquer le principe de responsabilité effective, notamment la mise en place d'un nouveau groupe directeur pour l'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies, sous la houlette du Secrétaire général ; d) le redéploiement de ressources au moyen de stratégies permettant de décourager la non-prise en compte du genre dans les financements, assorti de l'objectif de consacrer, à l'échelle du système, 15 % de l'ensemble des dépenses aux fins de la réalisation des produits à la promotion de l'égalité des genres, à l'allocation de ressources suffisantes à ONU-Femmes et au renforcement des compétences en matière de questions de genre dans chaque entité, et la mobilisation de 300 millions de dollars destinés à soutenir les organisations de femmes opérant dans les situations

⁸ Voir <https://help.uninfo.org/un-info/results-framework/jwp-tip-sheet-videos-and-guides/resources>.

⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; Département des opérations de paix ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Union internationale des télécommunications.

de crise ; e) un engagement multipartite à faire advenir un virage de l'ensemble du système en faveur de l'égalité des genres, en s'appuyant, entre autres, sur les instances intergouvernementales, la collaboration avec la société civile et les femmes au niveau local, le secteur privé et la philanthropie. Ces moteurs d'accélération aideront le système des Nations Unies à placer au cœur de son action la question de l'égalité des genres et des droits des femmes, non seulement en tant que droits humains, mais aussi en tant que conditions sine qua non du développement, de la paix et de la sécurité.

9. Le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres porte une vision ambitieuse, dont la concrétisation tient : a) à des mesures qui se veulent plus que de simples expédients, dans la mesure où il promeut une approche fondée sur des principes et des normes devant guider la conduite des activités du système des Nations Unies et de son action en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes ; b) à la mise en place de nouveaux mécanismes de responsabilité, y compris un examen semestriel de l'égalité des genres au niveau national ; c) à des mesures visant à remédier à l'insuffisance chronique des ressources consacrées à l'égalité des genres dans l'ensemble des entités des Nations Unies. L'objectif est de faire en sorte qu'à tous les niveaux institutionnels, unissant leurs forces avec les États Membres, l'ensemble des composantes des Nations Unies puissent obtenir plus rapidement des résultats concrets en matière d'égalité des genres, d'avancement des femmes et des filles et de défense de leurs droits fondamentaux partout dans le monde.

10. À l'issue d'un premier examen de l'état d'avancement du Plan d'accélération, qui sera mené au bout de 12 mois, débutera une deuxième phase axée sur des enjeux plus complexes et plus délicats, dont : la répartition effective des tâches, dans le cadre du triple mandat d'ONU-Femmes, entre ses différents piliers (coordination, fonctions normatives, opérationnelles et programmatiques), la division du travail lié aux questions thématiques entre les différentes entités, et le fait de faire de la participation active des femmes à toutes les étapes une condition essentielle des processus de paix.

11. Le Sommet de l'avenir est un autre emblème de l'action menée par l'Organisation pour redynamiser le système multilatéral afin que celui-ci soit mieux à même d'agir, à l'échelle mondiale, pour un avenir plus inclusif, durable, équitable et pacifique qui bénéficie également aux femmes et aux filles. Il offre une occasion historique de bâtir un monde dans lequel les femmes et les filles tiendront une place centrale, et permettra d'insuffler un élan décisif en faveur de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Il est prévu que les questions de genre seront prises en compte dans l'ensemble des chapitres du document final du Sommet, qui s'intitulera « Un Pacte pour l'avenir »¹⁰, ainsi que dans ses annexes (la déclaration sur les générations futures et le pacte numérique mondial).

B. Financement de la promotion de l'égalité des genres

12. Le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes met en exergue le fait qu'il est nécessaire de disposer de ressources pour parvenir à l'égalité des genres. Pourtant, les résultats des examens portant sur sa mise en œuvre montrent que les progrès sont invariablement entravés par des allocations budgétaires insuffisantes (voir [E/CN.6/2024/3](#)). En outre, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui sert de cadre de financement au Programme 2030, il est reconnu que la concrétisation de l'égalité des genres et l'exercice des droits humains des

¹⁰ Voir la décision 77/568 de l'Assemblée générale sur la portée du Sommet de l'avenir.

femmes sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable inclusifs et équitables.

13. Il demeure indispensable d'assurer le suivi des financements consacrés à l'égalité des genres et de communiquer des informations à leur sujet. Le marqueur pour l'égalité des genres a fait la preuve de son efficacité s'agissant de faciliter la planification de projets et l'établissement de budgets. Intégré au processus d'approbation des projets, il permet d'attribuer des points en fonction de la capacité d'un projet à contribuer à l'égalité des genres, ce qui incite souvent les responsables à réfléchir à de nouvelles façons d'intégrer les questions de genre dans leurs projets. Depuis son entrée en vigueur dans le système des Nations Unies, l'utilisation du marqueur a considérablement augmenté parmi les entités, les équipes de pays et les fonds communs interinstitutions. Le marqueur a en outre été adopté en tant que norme définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière¹¹, ce qui devrait permettre de mieux quantifier les investissements financiers en faveur de l'égalité des genres. De la même manière, la norme définissant les données que les entités des Nations Unies doivent fournir au sujet du lien entre leurs dépenses et les objectifs de développement durable permet de dresser un tableau d'ensemble des ressources allouées à chacun des objectifs¹². Bien qu'elle ne brosse qu'un tableau partiel, la synthèse des statistiques financières permet de voir que, sur un total de 57,65 milliards de dollars investis dans les objectifs de développement durable en 2022, soit 85 % de l'ensemble des dépenses des Nations Unies, seulement autour de 3 % (environ 1,88 milliard de dollars) avaient trait à l'objectif 5¹³.

14. Actuellement, 39 entités et 91 équipes de pays ont recours au marqueur pour l'égalité des genres, utilisé concurremment avec des objectifs sur le plan financier pour définir les investissements nécessaires en matière d'égalité des genres. Le marqueur a été systématiquement utilisé pour 92 % des produits secondaires des Nations Unies recensés dans les plans de travail conjoints des équipes de pays¹⁴ (soit 18 000 produits secondaires), sous la supervision de plus d'une centaine de groupes thématiques axés sur l'égalité des genres au niveau des pays. Sur les 6 045 projets évalués par le Secrétariat au moyen de la solution intégrée de planification, de suivi et de communication de l'information d'Umoja, 2 487 (41 %) utilisent le marqueur, ce qui a favorisé davantage d'échanges au sujet de l'amélioration de la conception des projets et des moyens de quantifier les contributions et les références croisées avec les outils de communication de l'information utilisés par le Secrétariat au regard de l'objectif 5. En coordination avec ONU-Femmes, un appui sera apporté aux entités du Secrétariat pour les aider à trouver des façons cohérentes et constructives de mettre en place un étiquetage relatif aux questions de genre afin de manifester leur engagement en faveur du suivi et de l'augmentation des crédits ouverts et des dépenses effectuées au service de l'égalité des genres.

15. Les fonds de financement commun interinstitutions sont des mécanismes souples qui facilitent la collaboration entre différentes parties prenantes. La mise en œuvre du marqueur pour l'égalité des genres en conjonction avec les objectifs financiers en matière de dépenses axées sur l'égalité des genres a eu des effets bénéfiques du point de vue du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement¹⁵, ainsi que du

¹¹ Voir <https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data>.

¹² Voir <https://unsceb.org/expenses-sdg>.

¹³ Ibid.

¹⁴ Portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; disponible à l'adresse uninfo.org (consulté le 5 décembre 2023).

¹⁵ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/early-lessons-and-evaluability-un-covid-19-response-and-recovery-mptf>.

Fonds pour la consolidation de la paix¹⁶. Placer la prise en compte des questions de genre parmi ses premières priorités et accroître les engagements de dépenses à cet égard permettent au système des Nations Unies d'agir de façon concrète en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, et, partant, des perspectives qu'ils offrent en matière de développement et de paix. En 2023, 65 % des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont déclaré avoir eu recours au marqueur pour l'égalité des genres. Néanmoins, seuls 38 % d'entre eux ont indiqué avoir alloué 15 % ou plus de leurs fonds à des programmes dont l'objectif principal était l'égalité des genres¹⁷, un chiffre en baisse par rapport aux 42 % recensés en 2022. Ainsi, en 2022, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a consacré 13 % de ses ressources à des programmes ayant l'égalité des genres comme objectif principal, soit un pourcentage moitié moins important qu'en 2021 (26 %)¹⁸. Les données suggèrent que la tendance évolue en matière de financement : ceux-ci seraient davantage axés sur la transversalisation des questions de genre, et moins sur des projets ciblés¹⁹, bien que la double approche adoptée en matière l'égalité des genres fasse apparaître que la transversalisation ne suffit pas à elle seule, et qu'il est nécessaire de mener des interventions ciblées pour lutter efficacement contre les disparités de genre et promouvoir des solutions innovantes.

C. Initiatives interinstitutions

16. Les réseaux interinstitutions contribuent de façon essentielle aux progrès accomplis dans la prise en compte des questions de genre. En 2023, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, chapeauté par ONU-Femmes, a mis en route l'élaboration d'une boîte à outils destinée à faciliter l'adoption d'une approche intersectionnelle en matière d'analyse et d'intégration des questions de genre, dont le lancement est prévu en 2024. Dans le même esprit, le Réseau des Nations Unies pour l'égalité des genres, qui est codirigé par ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a entamé une mise à jour de la note d'orientation sur le marqueur pour l'égalité des genres²⁰. Alimentée par les retours d'expérience recueillis au niveau des pays auprès des entités du système des Nations Unies pour le développement, cette mise à jour vise à faire concorder la note d'orientation avec les versions révisées du Plan-cadre de coopération et de l'examen quadriennal complet. En outre, à compter du 1^{er} janvier 2024, les équipes de pays doivent suivre la nouvelle version du document présentant le cadre de référence et les directives techniques applicables à la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes²¹.

¹⁶ Voir <https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/gender-responsive-peacebuilding-2021>.

¹⁷ Selon l'enquête du Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire sur les caractéristiques qualitatives des fonds de financement commun, telles que recensées dans le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet ; voir <https://mptf.undp.org/page/quality-features-pooled-funds>. Voir également le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet des Nations Unies présenté en anglais dans l'annexe 1 du document publié sous la cote A/78/72-E/2023/59, disponible à l'adresse <https://ecosoc.un.org/en/what-we-do/oas-qcpr/un-secretary-generals-reports-qcpr/2023-secretary-generals-report>, sous le titre « QCPR monitoring framework ».

¹⁸ Voir <https://jointsdgfund.org/publication/2022-joint-sdg-fund-annual-report>.

¹⁹ Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/aide-publique-au-developpement-egalite-des-genres.pdf>.

²⁰ Dans le cadre d'une démarche s'inspirant de la méthodologie participative développée au titre des normes et procédures des groupes thématiques sur le genre, les observations qui ont servi à établir la note d'orientation actualisée ont été recueillies auprès de 46 équipes de pays et de 11 entités des Nations Unies.

²¹ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/feuille-de-resultats-un-swap-des-equipes-de-pays-des-nations-unies-en-matiere-degalite>.

17. Pour ne laisser personne de côté, il demeure indispensable d'intégrer les questions de genre et d'inclusion du handicap dans les activités du système des Nations Unies. C'est dans cette perspective que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'inclusion du handicap a publié une déclaration dans laquelle il appelle à agir de concert pour défendre le droit des filles handicapées de vivre à l'abri de la violence²². De son côté, ONU-Femmes a contribué à la note d'orientation établie par le Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées au sujet de l'adoption d'une approche inclusive porteuse de transformation en matière de genre²³, et pris part à 11 programmes conjoints (voire plus) visant à favoriser la prise en compte des questions de genre. Elle continue de mener une action concertée avec le FNUAP pour veiller à ce que les entités tiennent compte de la dimension de genre lorsqu'elles mettent en œuvre, à leur échelle, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Dans le cadre de l'action interinstitutions, l'accent est également mis sur l'accessibilité, l'objectif étant de faciliter l'inclusion pleine et entière des femmes et des filles handicapées en faisant en sorte que les mesures opérationnelles, les installations et les manifestations tiennent compte de leurs besoins.

III. Prise en compte des questions de genre dans les activités opérationnelles de développement

A. Prise en compte des questions de genre dans la planification et la programmation au niveau des pays

18. En 2023, parmi les équipes de pays dotées d'un plan-cadre de coopération dont la mise en œuvre commencerait en 2024, 53 % (soit 8 sur 15) avaient intégré des considérations liées aux questions de genre dans l'ensemble des réalisations escomptées, contre 58 % (21 sur 36) en 2022. En outre, 53 % des équipes de pays avaient fait figurer dans leur plan-cadre une réalisation portant spécifiquement sur l'égalité des genres (contre 50 %, soit 18 sur 36, en 2022)²⁴. En ce qui concerne l'amélioration de la coordination de la prise en compte des questions de genre dans la planification et la programmation à l'échelle des pays, 77 % de l'ensemble des équipes de pays (soit 102 sur 132) ont indiqué disposer d'un groupe thématique sur le genre ou d'un mécanisme de coordination équivalent²⁵. Ces groupes contribuent de façon cruciale à la capacité des équipes de pays d'apporter un appui efficace, intégré et cohérent aux priorités nationales en matière de questions de genre. En 2022 et 2023, une première série de normes et procédures destinées aux groupes thématiques sur le genre, mise au point par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a été publiée et diffusée auprès de 60 groupes thématiques, issus de 20 organismes et entités des Nations Unies répartis dans toutes les régions du monde²⁶. Ce déploiement a donné naissance à un recueil de bonnes pratiques destiné à guider les groupes thématiques sur le genre²⁷, facilité l'échange de connaissances entre pairs et permis de renforcer les dispositifs relatifs aux questions de genre au niveau des pays. Par ailleurs, les activités de 73 % des équipes de pays (soit 97 sur 132) comprennent un

²² Voir www.unicef.org/reports/working-together-ensure-right-girls-disabilities-live-free-violence.

²³ Voir <https://unprpd.org/document/inclusive-gender-transformative-approach-guidance-note/>.

²⁴ Enquête annuelle du Bureau de la coordination des activités de développement sur le système de gestion de l'information.

²⁵ Ibid.

²⁶ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/gender-theme-groups-standards-and-procedures>.

²⁷ Voir <https://unsdg.un.org/resources/un-gender-theme-group-good-practice-compendium>.

ou plusieurs programmes conjoints en cours d'exécution qui sont consacrés à l'objectif de développement durable n° 5²⁸.

B. Intégration des questions liées à l'égalité des genres dans les piliers Humanitaire, Paix et sécurité et Droits humains

19. L'analyse des questions de genre et les données ventilées par sexe et par âge ont étayé l'établissement des aperçus des besoins humanitaires et des plans de réponse humanitaire, notamment les mesures axées sur l'avancement économique des femmes, la protection contre la violence de genre et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Des progrès considérables ont également été faits s'agissant de promouvoir la participation active des femmes aux processus de prise de décision dans le domaine humanitaire. En 2023, sur 30 équipes de pays pour l'action humanitaire, 10 ont déclaré compter parmi leurs membres au moins une organisation locale dirigée par des femmes²⁹. En outre, la coopération entre les équipes de pays et les organisations locales de femmes a également continué de se développer, puisque 19 équipes de pays ont indiqué entretenir des rapports avec de telles organisations en 2022, contre 17 en 2021. Dans le cadre des opérations transfrontières menées en Afghanistan et en République arabe syrienne, des groupes consultatifs de femmes, composés, entre autres, de représentantes des communautés concernées, ont contribué de façon active à la préparation et à l'exécution des activités des équipes de pays pour l'action humanitaire. Les organisations locales dirigées par des femmes sont davantage représentées dans les conseils consultatifs supervisant les fonds de financement commun au niveau des pays et des régions : en 2023, 13 des 19 conseils consultatifs en comptaient au moins une parmi leurs membres³⁰.

20. Le Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations a fourni des services spécialisés de haut niveau concernant l'égalité des genres en contexte humanitaire dans 21 pays³¹, et des groupes de travail sur la prise en compte des questions de genre dans les interventions humanitaires ont apporté leur appui à 21 équipes de pays pour l'action humanitaire. Du point de vue des financements, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 496,6 millions de dollars (soit 71 % du total de ses financements) à des projets que le marqueur genre et âge avait permis d'évaluer comme comprenant une composante axée sur la prise en compte des questions de genre, et les fonds de pays leur ont consacré un total de 918 millions de dollars (55 % de l'ensemble de leurs financements). Malgré des besoins croissants, la lutte contre la violence de genre reste un domaine sous-financé dans les secteurs humanitaires³². En 2023, le Fonds central

²⁸ Enquête du Bureau de la coordination des activités de développement sur le système de gestion de l'information.

²⁹ Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Haïti, Myanmar, Nigéria, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Somalie et Yémen.

³⁰ Afghanistan, Liban, Myanmar, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen. De plus, des organisations dirigées par des femmes faisaient partie du conseil chargé de deux enveloppes nationales (celles du Burkina Faso et du Mali) relevant d'un même fonds régional.

³¹ Des projets ont été mis en place dans les pays suivants : Afghanistan, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Haïti, Honduras, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique du Congo (à Kinshasa et à Goma), Tchad, Somalie, Soudan du Sud, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen. Cinq projets ont pris fin en 2023, qui avaient été menés au Cameroun, au Mali, au Mozambique, au Pakistan et en Türkiye.

³² D'après les données du Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, seuls 18 % (284 millions de dollars) des fonds demandés dans le cadre des

a attribué une subvention de 25 millions de dollars au FNUAP et à ONU-Femmes aux fins de la lutte contre la violence de genre et exigé qu'au moins 30 % de ces ressources soient versées à des organisations locales de femmes.

21. Conscient que les déplacements et l'apatridie peuvent avoir des répercussions différentes en fonction des personnes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a créé en 2023 un réseau composé de 200 personnes référentes pour les questions de genre réparties dans 130 pays. Les membres de ce réseau ont mis au point des pratiques prometteuses, aidé les mécanismes nationaux à lutter contre la violence de genre en adoptant des pratiques centrées sur les personnes survivantes, et fait en sorte d'aller au-devant des communautés en situation de déplacement forcé pour améliorer leur accès aux services. Des spécialistes des questions relatives à la violence de genre ont apporté un appui dans plusieurs situations d'urgence, en collaborant avec des organismes des Nations Unies et des acteurs humanitaires au Kenya, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Tchad. À la mi-2023, 68 % des opérations de pays sous la conduite du Haut-Commissariat déclaraient fournir des services à des personnes déplacées ayant survécu à des actes de violence de genre. De surcroît, par rapport à l'année précédente, il y avait 68 % de plus d'organisations et de groupes dirigés par des femmes qui prenaient part à des mécanismes de coordination de la lutte contre la violence de genre dans des contextes d'accueil de personnes réfugiées.

22. En 2023, l'Organisation des Nations Unies a continué de s'attacher à promouvoir l'égalité des genres et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies³³. Les missions de maintien de la paix ont placé au premier rang de leurs priorités la participation véritable des femmes des pays hôtes ainsi que l'intégration des questions de genre dans tous leurs mandats, et mis à profit leurs ressources pour faire progresser l'égalité des genres. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a œuvré en faveur de la participation des femmes à la vie politique du pays et animé des émissions radio hebdomadaires sur le sujet. En collaboration avec d'autres entités, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a aidé l'Armée libanaise à porter à 50 % le taux de femmes inscrites à l'école militaire pendant trois années consécutives et à se doter d'une section chargée des questions de genre, ce qui constituait une première dans la région. Au Soudan du Sud, la conduite d'une évaluation nationale de la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité a débouché sur la création d'un réseau de femmes englobant cinq services de sécurité, ainsi que sur la mise au point de programmes de formation à l'intégration des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, afin de former les autorités publiques à ces sujets. En outre, les entités des Nations Unies ont continué de dispenser des formations et des orientations tenant compte des questions de genre, et de mener des campagnes de recrutement et de communication axées sur la parité.

23. Défendre et promouvoir les droits humains et le rôle mobilisateur des femmes et des filles demeure l'une des premières priorités. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a lancé une campagne mondiale de sensibilisation portant sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles dans la vie publique et politique et appelant à prendre des

opérations humanitaires pour combattre la violence de genre ont été reçus en 2023 ; voir <https://fts.unocha.org/global-sectors/13/summary/2023>.

³³ Voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/rapports-du-secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-soumis-ou-transmis-au-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-en-2023>.

mesures concrètes au niveau des pays pour y remédier. Grâce à cette initiative, des États Membres se sont engagés à redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des genres dans les sphères publique et politique. Le HCDH a également renforcé l'intégration des questions de genre dans les processus de collecte, d'analyse et de communication d'informations sur les violations des droits humains mis en œuvre dans le cadre des opérations de pays (au Guatemala, en République arabe syrienne et en Ukraine, par exemple) ainsi que par les organes d'enquête internationaux (au Bélarus, en Libye et en République bolivarienne du Venezuela, notamment). Il continue également de mener son Programme de certification en matière de genre³⁴. Le Programme a permis d'élargir de manière significative les compétences spécialisées et les mécanismes de responsabilité axés sur l'obtention de résultats en matière d'égalité des genres dans les bureaux de pays, et représente un investissement majeur en faveur de la généralisation, dans l'ensemble des activités du HCDH, d'une approche plus inclusive et intersectionnelle, fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre.

24. Par ailleurs, le groupe interinstitutions chargé de la question de l'établissement des rapports des équipes de pays des Nations Unies au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [qui se compose d'ONU-Femmes, du FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] a aidé 17 équipes de pays à soumettre leurs rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, ONU-Femmes a également œuvré en faveur de l'adoption de réformes législatives et de politiques conformes à la Convention et aux observations finales formulées par le Comité.

25. Créée dans le cadre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et pilotée par ONU-Femmes en coordination avec le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Cabinet du Secrétaire général, la FAO, le HCDH, le PNUD et le FNUAP, l'équipe de travail sur le démantèlement des lois discriminatoires a également mené des activités de sensibilisation auprès des équipes de pays afin de mieux faire connaître les lois discriminatoires existant au niveau national et de souligner le caractère urgent du travail restant à accomplir pour instaurer l'égalité devant la loi. Le groupe a apporté un appui technique aux équipes de pays en organisant à l'intention des groupes thématiques sur le genre une série de webinaires sur certains des indicateurs associés à l'objectif 5, en élaborant et en mettant en service un tableau de bord sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes, destiné à être utilisé en interne par les entités des Nations Unies, et en contribuant aux examens des cadres législatifs nationaux.

IV. Données et statistiques relatives au genre

26. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Femmes produit chaque année un rapport consacré à la situation en matière d'égalité des genres (*Gender Snapshot*). Publié à l'intention notamment des responsables de l'élaboration des politiques, des organisations de la société civile et du monde académique, entre autres, ce rapport porte sur la totalité des 17 objectifs de développement durable et donne une vue d'ensemble des progrès, des difficultés et des possibilités concernant la promotion de l'égalité des genres. Le programme pluriannuel axé sur la recherche et les données, dont le travail sert de base aux analyses des questions de genre présentées dans le rapport (y compris la série de

³⁴ Voir <https://www.ohchr.org/fr/women/ohchr-gender-accreditation-programme>.

publications intitulée *Spotlight on the Sustainable Development Goals*)³⁵, informe de façon significative la façon dont différents acteurs du développement décident de leurs activités et de leurs priorités – c’est le cas notamment de la Banque mondiale, de l’Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et, depuis plus récemment, de la CNUCED, d’ONU-Eau et de l’Organisation météorologique mondiale.

27. Avec le concours du bureau de la présidence de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la championne de haut niveau pour l’action climatique désignée par l’ONU pour la session, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l’Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et la Women’s Environment and Development Organization ont organisé une conférence globale sur les données relatives au genre et à l’environnement, intitulée « Counting on a sustainable future: global conference on gender and environment data ». La manifestation s’est conclue par un appel mondial à l’action³⁶ exhortant les chefs de gouvernement, les responsables de l’élaboration des politiques et les acteurs clés du domaine des données à produire et à utiliser des données pour faire avancer la concrétisation des engagements pris en matière d’intégration des questions de genre dans les mesures liées au climat et à l’environnement. À la conférence, ONU-Femmes a également présenté *Feminist Climate Justice: A Framework for Action*, un rapport proposant un cadre d’action pour une justice climatique féministe, qu’elle a ensuite intégré dans sa collection de publications sur l’égalité des genres et les changements climatiques, intitulée *Le progrès des femmes dans le monde*.

28. En 2023, le PNUD et ONU-Femmes ont aidé le Groupe de Praia pour l’étude des statistiques sur la gouvernance à élaborer des normes internationales pour la production de données comparables à l’échelle mondiale sur la participation aux affaires politiques et publiques. Les orientations relatives aux données d’enquête et aux données administratives préconisent de suivre une approche intersectionnelle et tenant compte des questions de genre pour évaluer les niveaux de participation dans les processus électoraux et les espaces civiques et repérer les obstacles à une participation inclusive.

V. Définition des responsabilités en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions de genre et l’égalité des genres à l’échelle mondiale et nationale

29. En 2023, 74 entités, dont le Secrétariat et ses départements et bureaux, ont mis en œuvre le Plan d’action 2.0 à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’avancement des femmes, et 97 équipes de pays ont fait remonter des informations au moyen de la feuille de résultats relative au Plan d’action.

30. Parmi les informations communiquées chaque année figurent les autoévaluations réalisées par les différentes entités, qui sont soumises par l’intermédiaire d’une plateforme en ligne et accompagnées des justificatifs voulus. ONU-Femmes dispose de services d’assistance pour les processus relatifs au Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies et à la feuille de résultats, qui se chargent de l’assurance de la qualité.

³⁵ Voir www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/4/spotlight-on-the-sdgs.

³⁶ Voir <https://data.unwomen.org/publications/call-action-counting-sustainable-future-all-through-gender-and-environment-data>.

31. À l'issue de l'étape de l'assurance de la qualité concernant le Plan d'action à l'échelle du système, des éléments de preuve supplémentaires ont été demandés pour 34 % des scores liés aux indicateurs, et des changements ont été suggérés dans 9 % des cas, lorsque les données de l'autoévaluation n'étaient pas conformes aux orientations techniques. Au total, 55 % des changements proposés ont été acceptés par les entités concernées.

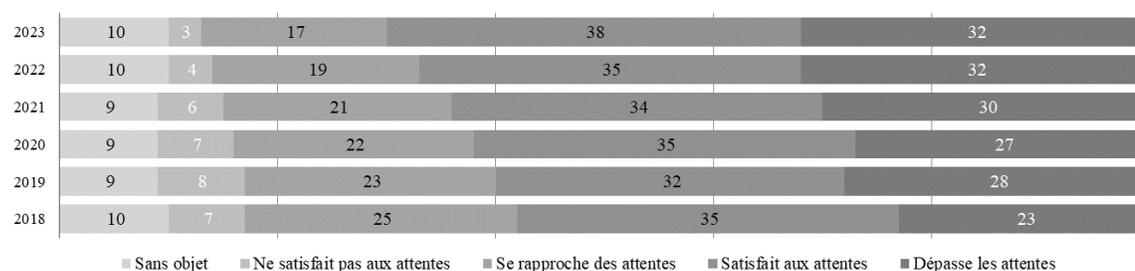
32. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système, les fiches de résultats annuelles des entités sont publiées sur le site Web d'ONU-Femmes³⁷, comme cela avait été suggéré par le Corps commun d'inspection (voir [JIU/REP/2019/2](#)).

A. Application du principe de responsabilité à l'échelle de l'entité : Plan d'action 2.0 à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes

33. Depuis son lancement en 2018, le Plan d'action 2.0 à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes³⁸ a permis de faire progresser considérablement l'application du principe de responsabilité, la coordination et la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du système. L'établissement de critères de référence standardisés a permis aux entités des Nations Unies d'incorporer les questions de genre dans leurs fonctions et leurs mandats. En 2023, 70 % de toutes les évaluations (78 % si l'on ne tient pas compte des mentions « sans objet ») entraient dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes », ce qui témoigne d'une évolution positive constante entre 2018 et 2023 (voir fig. I).

Figure I
Vue d'ensemble des appréciations données au titre du Plan d'action 2.0 à l'échelle du système (2018-2023)

(En pourcentage de toutes les appréciations)



Note : Les pourcentages ont été arrondis au point le plus proche, pour obtenir un total de 100.

34. Au total, 51 entités ont indiqué disposer de cadres mettant l'accent sur des réalisations clés qui tiennent compte des questions de genre, ce qui contribuait à faire progresser la planification stratégique de la poursuite des objectifs de développement durable liés au genre (indicateur de performance 1), et 26 entités ont mené des interventions ciblées en vue d'aider des États Membres à accélérer la réalisation de l'égalité des genres.

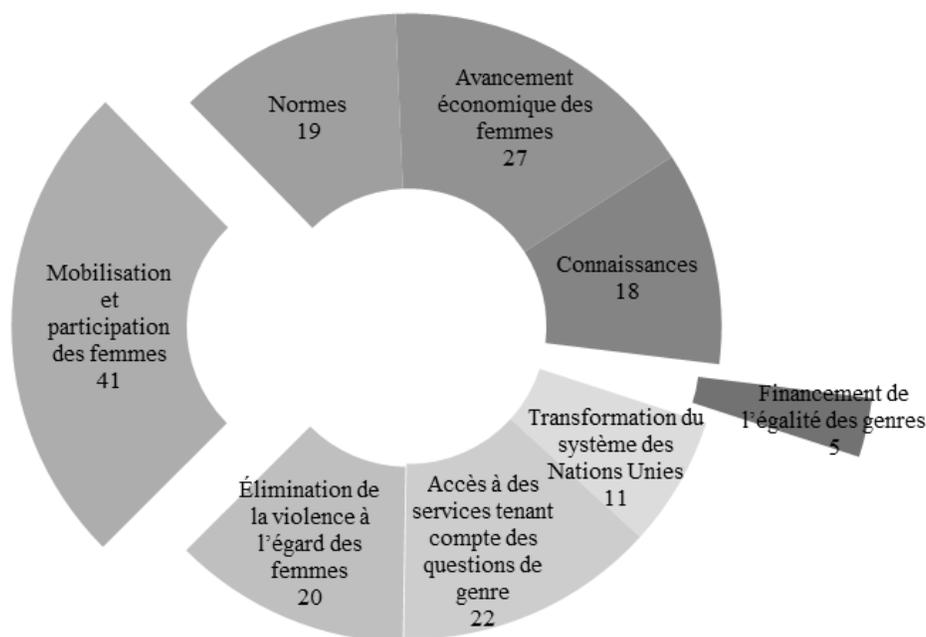
³⁷ Voir www.unwomen.org/en/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability/un-swap-results.

³⁸ Le premier Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes portait sur la période 2012-2017.

35. Qui plus est, 15 entités ont déclaré avoir obtenu des résultats transformateurs de haut niveau sur le plan de la mobilisation et de la participation (voir fig. II). Plusieurs entités ont, dans des domaines d'activité différents, mis en avant la création et la promotion d'associations et de réseaux de femmes comme moyen d'opérer des transformations propices à l'obtention de résultats durables³⁹.

Figure II

Nombre d'entités apportant des contributions à chaque domaine thématique



Note : Les huit domaines thématiques ont été établis par le groupe de travail interorganisations sur les résultats constitué par ONU-Femmes en 2018, à l'appui des indicateurs de performance définis dans le cadre du Plan d'action 2.0 à l'échelle du système.

36. En tout, 49 entités ont communiqué aux organes directeurs des informations sur les résultats liés aux questions de genre (indicateur 2), en utilisant systématiquement des données ventilées par sexe. Parmi elles, 27 (45 %) ont donné des informations sur l'état d'application de politiques en faveur de l'égalité des genres et 30 (61 %) ont présenté les résultats obtenus au regard du Plan d'action à l'échelle du système.

37. Seules 28 entités ont mentionné des résultats programmatiques liés au genre qui n'étaient pas reflétés dans leurs plans stratégiques (indicateur 3), ce qui s'explique par le fait que la majorité des entités avaient intégré les résultats liés au genre dans

³⁹ Le Centre du commerce international (ITC) a mené des campagnes de sensibilisation et renforcé les moyens d'agir de 155 associations professionnelles de femmes. Créé par le Bureau des affaires de désarmement, le Réseau d'expertes en gestion des munitions a proposé entre autres des programmes de formation internationaux destinés aux expertes disposant de compétences techniques dans le domaine des munitions. En réponse à son appel à nomination pour les prix du leadership décernés dans le cadre du Réseau international des femmes pour la réduction des risques de catastrophe, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a reçu 400 candidatures. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a travaillé avec des entrepreneuses vertes, ce qui a conduit à la création de réseaux professionnels.

leurs cadres stratégiques. Sur ces 28, 6 ont indiqué avoir obtenu des résultats transformateurs en facilitant les possibilités de collaboration à l'échelle collective⁴⁰.

38. La figure III montre la façon dont les priorités et résultats stratégiques des entités sont alignés sur les objectifs de développement durable. Au total, 60 entités ont indiqué avoir traité de l'objectif 5 dans leurs plans stratégiques. Parmi elles, 47 ont mis l'accent sur la participation des femmes aux fonctions de direction et à la prise de décision (cible 5.5) et 33 sur l'élimination de la discrimination (cible 5.1).

Figure III

Nombre d'entités du système des Nations Unies ayant tenu compte des objectifs de développement durable dans leur plan stratégique, par objectif

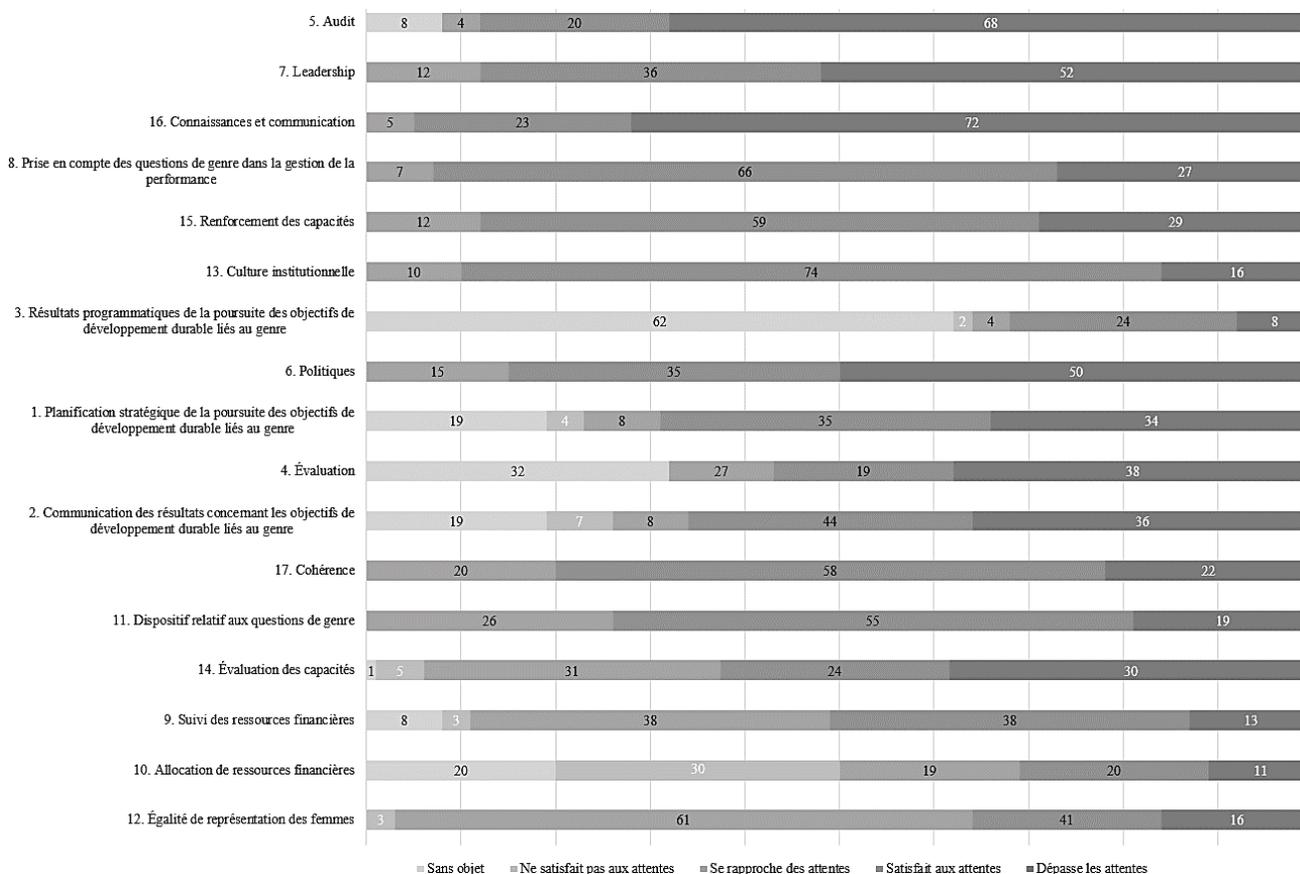


39. Pour parvenir à des progrès durables, il est essentiel de renforcer de la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des secteurs d'activité de toutes les entités des Nations Unies. La présente section a pour objet de mettre en relief les progrès accomplis en ce qui concerne les arrangements, procédures et mécanismes institutionnels en place (voir fig. IV).

⁴⁰ Par exemple, l'Université des Nations Unies a mis en place un réseau pour la prise en compte des questions de genre dans le monde de la recherche, qui compte plus d'une quarantaine de représentantes et représentants issus de neuf instituts de recherche et centres de connaissances, et vise à permettre de repérer les lacunes existantes en matière de recherche, d'accroître la collaboration interinstitutions et de renforcer les travaux de recherches sur l'égalité des genres en lien avec tous les objectifs de développement durable. L'Organisation maritime internationale a adopté une approche stratégique de l'harmonisation au niveau régional et aidé huit associations régionales pour les femmes dans le secteur maritime (en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans les Caraïbes, dans les États arabes, et dans le Pacifique) à mettre en commun leurs meilleures pratiques, à nouer des liens de collaboration et à accroître la visibilité des femmes dans le secteur maritime à l'échelle mondiale.

Figure IV
Appréciations données en 2023 pour les différents indicateurs de performance associés au Plan d'action 2.0 à l'échelle du système, par ordre décroissant

(En pourcentage de toutes les appréciations)



Note : Les pourcentages ont été arrondis au point le plus proche, pour obtenir un total de 100.

40. On trouvera dans le tableau ci-dessous une analyse comparative des progrès accomplis au regard des 17 indicateurs de performance associés au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, triés par ordre décroissant. En 2023, les indicateurs 5 (Audit) et 16 (Connaissances et communication) ont continué de figurer en tête du classement. De nombreuses entités ont également fait beaucoup de progrès au regard des indicateurs 7 (Leadership) et 13 (Culture institutionnelle). L'indicateur 9 (Suivi des ressources financières) a connu une hausse de 12 points de pourcentage en 2023, mais les indicateurs 10 (Allocation des ressources financières) et 12 (Égalité de représentation des femmes) demeurent, toutes périodes confondues, ceux pour lesquels les résultats obtenus sont les plus faibles.

Analyse comparative des appréciations « Satisfait aux attentes » et « Dépasse les attentes » dans le cadre du Plan d'action 2.0 à l'échelle du système, par indicateur de performance (2012-2023)

Indicateurs de performance, classés dans l'ordre des meilleurs résultats obtenus en 2023	Pourcentage d'appréciations « Satisfait aux attentes » ou « Dépasse les attentes » ^a							Différence en points de pourcentage	
	2023 (1)	2022 (2)	2021 (3)	2020 (4)	2019 (5)	2018 (6)	2012 ^b (7)	2022-2023 (2) - (1)	2012-2022 ^b (7) - (1)
5. Audit	96	94	95	94	92	89	13	2	83
7. Leadership	96	88	83	87	82	80	n.c.	8	n.c.
16. Connaissances et communication	95	96	89	86	85	89	34	(1)	61
8. Gestion de la performance	93	90	87	91	91	88	59	3	34
15. Renforcement des capacités	91	88	86	84	87	76	23	3	68
13. Culture institutionnelle	91	82	79	73	75	76	48	9	43
3. Résultats programmatiques	86	83	83	78	69	70	n.c.	3	n.c.
6. Politiques	85	79	80	74	81	82	40	6	45
1. Résultats de la planification stratégique	85	83	78	75	73	66	n.c.	2	n.c.
4. Évaluation	84	90	82	81	67	72	36	(6)	48
2. Communication des résultats	82	81	72	71	66	67	n.c.	1	n.c.
17. Cohérence	80	70	56	44	34	31	n.c.	10	n.c.
11. Dispositif relatif aux questions de genre	74	70	63	66	70	60	n.c.	4	n.c.
14. Évaluation des capacités	63	57	56	59	49	45	15	6	48
9. Suivi des ressources financières	56	44	41	37	47	46	22	12	34
10. Allocation des ressources financières	39	36	38	27	27	31	7	3	32
12. Égalité de représentation des femmes	36	34	31	26	19	17	n.c.	2	n.c.

Abréviation : n.c. = non comparable.

^a La mention « sans objet » n'a pas été retenue dans le calcul des pourcentages, qui diffèrent légèrement de ceux présentés dans la figure IV.

^b Aucune comparaison n'a pu être faite entre les indicateurs de performance n^{os} 1, 2, 3, 7, 11, 12 et 17 du deuxième Plan d'action (2018-2023) et les résultats de 2012, soit parce que ces indicateurs n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation dans le premier Plan d'action (2012-2017), soit parce qu'ils avaient entre-temps été révisés ou actualisés.

41. Le nombre d'entités disposant d'une politique en faveur de l'égalité des genres (indicateur 6) est passé à 63, ce qui témoigne d'un engagement plus fort en faveur d'une gestion tenant compte des questions de genre. En parallèle, 37 entités ont mis en place des mécanismes destinés à faire appliquer le principe de responsabilité à haut niveau, tels que des groupes directeurs institutionnels ou autres organes similaires chargés de superviser la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité des genres. Les bonnes performances en matière d'audit (indicateur 5) et d'évaluation (indicateur 4) se sont maintenues grâce à la collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les services d'audit interne, ce qui a permis à 28 entités de mener des évaluations ciblées de leurs politiques en matière d'égalité des genres.

42. L'indicateur 7 (Leadership) a connu des progrès notables. Ainsi, 96 % des entités promeuvent désormais l'égalité des genres et l'avancement des femmes aussi bien en interne que dans leurs communications publiques, ce qui montre l'importance croissante accordée aux questions d'égalité des genres par les hautes et hauts responsables et les équipes de direction. Si ces activités ont aidé à mobiliser des financements supplémentaires et à réaffecter certaines ressources en faveur de l'égalité des genres, elles n'ont pas permis de combler entièrement les lacunes qui persistent dans certains domaines couverts par le Plan d'action à l'échelle du système.

En ce qui concerne les dispositifs relatifs aux questions de genre (indicateur 11), 40 entités ont indiqué être dotées de groupes des questions de genre et 14 ont déclaré avoir renforcé leur appui aux réseaux de responsables de la coordination sur ces questions. Toutefois, les difficultés précédemment relevées persistent, en lien avec l'allocation des ressources et le fait que les groupes des questions de genre voient leurs mandats s'élargir à d'autres questions transversales (dans le cas de 25 entités) sans être dotés de ressources supplémentaires, ce qui continue de se traduire par un éparpillement des ressources et de l'attention accordées à l'égalité des genres. Il est alarmant de constater que la moitié des entités concernées (12 entités) n'ont pas alloué de ressources supplémentaires aux groupes des questions de genre et qu'il y avait dans 11 d'entre elles des postes liés aux questions de genre non pourvus depuis plus de six mois.

43. Afin de promouvoir l'égalité des genres, 67 entités se sont engagées à instaurer une culture institutionnelle inclusive (indicateur 13) et 69 ont privilégié une gestion de la performance tenant compte des questions de genre (indicateur 8), dont 20 ont déclaré valoriser et encourager les initiatives efficaces de promotion de l'égalité des genres en décernant des prix dans ce domaine. En outre, 46 entités ont procédé à des évaluations de capacités (indicateur 14), 67 ont rendu obligatoires des programmes de formation axés sur le renforcement des capacités, y compris le module de formation de base intitulé « Je connais le genre », et 24 ont proposé des formations spécialisées à leurs cadres. Toutes les entités ont participé à la diffusion de connaissances sur l'égalité des genres (indicateur 16). Au cours des cinq dernières années, 59 entités ont participé à des examens par les pairs (dont 20 en 2023) dont l'objet était de renforcer la cohérence interinstitutionnelle (indicateur 17) et d'améliorer la communication de l'information et des résultats liés au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

B. Application du principe de responsabilité au niveau des équipes de pays des Nations Unies : feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système

44. En 2023, avec l'assistance technique d'ONU-Femmes, 97 équipes de pays ont communiqué des informations sur l'application de leur feuille de résultat relative au Plan d'action à l'échelle du système, soit une augmentation annuelle de 28 % en matière de communication des résultats obtenus en lien avec les cadres de responsabilité liés au genre. Parmi celles-ci, 20 ont produit des rapports d'évaluation complets conformes à leurs Plans-cadres de coopération, ce qui leur a permis d'établir des données de référence pour les 15 indicateurs de performance, et 77 ont présenté leurs rapports d'étape annuels sur les 5 indicateurs requis à minima. Cela a donc porté à 85 % la proportion d'équipes de pays qui appliquent la feuille de résultat depuis 2018 (112 sur 132) – c'est désormais le cas de toutes les équipes de pays d'Europe et d'Asie centrale.

45. Parmi les 20 équipes de pays qui ont mené des évaluations complètes, il est à noter qu'en 2023, le Costa Rica et le Mozambique réalisaient chacun leur deuxième évaluation, puisqu'ils avaient achevé un premier cycle d'évaluation de quatre ans. En outre, les équipes de pays se sont davantage mobilisées dans la sous-région des Caraïbes, où elles ont été six sur neuf à réaliser des évaluations, ce qui montre que le sujet est mieux couvert et que le principe de responsabilité est plus systématiquement appliqué en matière de prise en compte des questions de genre.

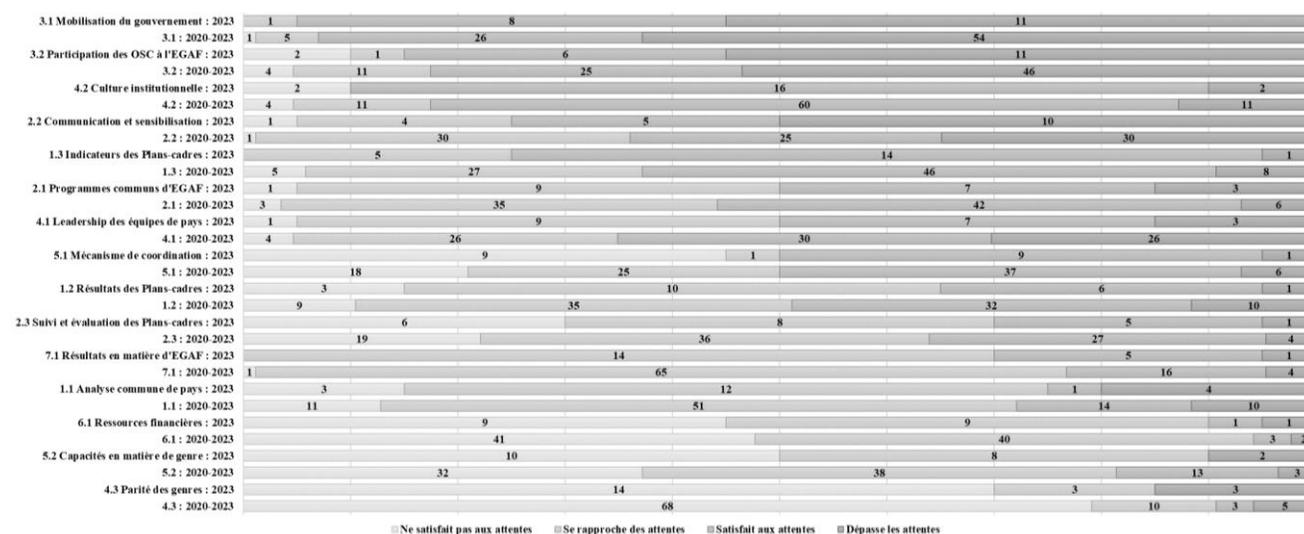
46. Du point de vue de la performance, sur les 20 équipes de pays qui ont mené des évaluations complètes en 2023, environ un tiers a atteint ou dépassé 60 % des normes définies dans la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à

l'échelle du système, ce qui cadre avec la moyenne enregistrée pour la période 2020-2023. Ces chiffres témoignent d'une mobilisation continue en faveur des projets axés sur l'égalité des genres.

47. Les détails complets de la performance par indicateur pour 2023 sont présentés par ordre décroissant dans la figure V, les résultats cumulés de 2020 à 2023 étant inclus à des fins de comparaison.

Figure V
Appréciations données en 2023 et pendant la période 2020-2023 dans les rapports détaillés établis par les équipes de pays des Nations Unies au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, par indicateur de performance

(Nombre de pays pour l'ensemble des appréciations)



Abréviations : EGAF = égalité des genres et avancement des femmes ; équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies ; OSC = organisations de la société civile ; Plans-cadres = Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

48. En ce qui concerne les rapports d'étape annuels, 28 des 77 équipes de pays ayant soumis un rapport (36 %) ont obtenu de bons résultats. Ces 28 équipes ont atteint ou dépassé 75 % des normes définies dans la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système, démontrant par leur volonté de s'améliorer en continu et leur attachement à faire appliquer le principe de responsabilité dans le cadre de la promotion de l'égalité des genres.

49. C'est l'indicateur 5.2 (Développement des capacités) qui a enregistré les progrès les plus importants en 2023 : la proportion d'équipe de pays ayant obtenu l'appréciation « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes » a augmenté de 34 %.

50. S'agissant de l'indicateur 5.1 (Mécanisme de coordination de l'égalité des genres), on observe une augmentation de 31 % de la proportion d'équipes de pays satisfaisant aux attentes ou les dépassant, grâce à la formalisation et au renforcement des équipes dirigeantes et de la participation aux mécanismes de coordination, dont les groupes thématiques sur le genre sont la forme la plus courante et la plus répandue.

51. Pour l'indicateur 1.1 (Analyse commune de pays), on constate une augmentation de 29 % de la proportion d'équipes de pays qui entrent dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes ». Les équipes concernées ont intégré

l'analyse des questions de genre, y compris des causes sous-jacentes de l'inégalité de genre, dans les analyses communes de pays, et recouru systématiquement à des données ventilées par sexe et tenant compte du genre.

52. L'indicateur 2.2 (Communication et plaidoyer) a connu une hausse de 21 %. Dans ce domaine, les équipes de pays ont accru la proportion de leurs activités communes en matière de communication et de plaidoyer portant sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

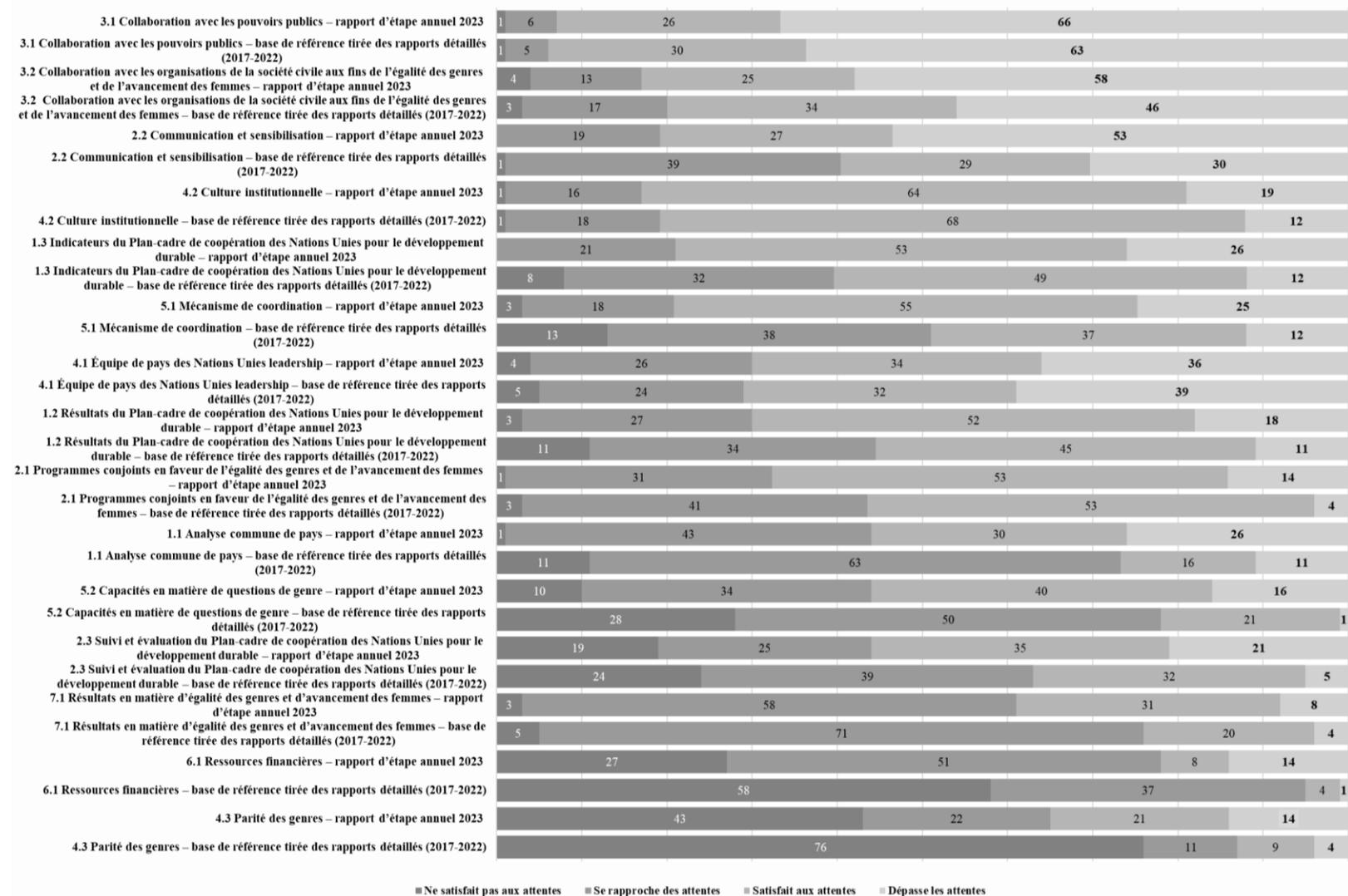
53. Enfin, les indicateurs 4.1 (Leadership) et 3.1 (Collaboration et dialogue avec les pouvoirs publics sur les questions d'égalité des genres) ont enregistré une légère baisse (1 %).

54. Les détails complets de la performance par indicateur pour 2023 sont présentés par ordre décroissant dans la figure VI, les résultats cumulés de 2017 à 2022 étant inclus à des fins de comparaison.

Figure VI

Comparaison entre les appréciations figurant dans les rapports annuels établis pour 2023 au titre du Plan d'action à l'échelle du système et les bases de référence tirées des rapports détaillés

(En pourcentage)



Note : Les pourcentages ont été arrondis au point le plus proche, pour obtenir un total de 100.

VI. Lacunes et difficultés recensées

55. Les informations communiquées au sujet des dispositifs d'application du principe de responsabilité au niveau institutionnel et au niveau des pays montrent que les entités font des progrès substantiels en matière d'intégration des questions liées à l'égalité des genres dans leurs activités. L'élaboration de publications, de lignes directrices et d'outils supplémentaires a été utile à cet égard⁴¹. Cependant, plusieurs lacunes et difficultés subsistent. Les analyses solides des questions de genre et de données ventilées par genre font défaut, ce qui continue de freiner la prise en compte des questions de genre. Il demeure essentiel de renforcer les capacités d'analyse des questions de genre pour permettre de mieux cerner les enjeux relatifs au genre qu'il convient de traiter, et de déterminer les moyens d'y parvenir⁴².

56. Au niveau des pays, entre 2018 et 2023, le nombre d'équipe de pays faisant remonter des informations sur leur mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies a été multiplié par 10. De surcroît, le nombre d'équipes de pays qui recourent au marqueur pour l'égalité des genres a plus que doublé, atteignant 91 en 2023, ce qui a mis à l'épreuve les capacités déjà restreintes des services d'assistance. Le fait que davantage d'équipes de pays appliquent la feuille de résultats et le marqueur a entraîné une hausse des demandes d'appui au renforcement des capacités de la part des entités des Nations Unies à différents niveaux, y compris les bureaux de pays et bureaux régionaux d'ONU-Femmes. Fournir une assistance technique et des conseils stratégiques sur mesure s'avère particulièrement crucial dans les contextes difficiles, notamment dans les situations de conflit, d'après conflit et de crise humanitaire.

57. À l'échelle mondiale, le taux de rotation de 30 % constaté parmi les personnes référentes pour les questions de genre et le fait que la date butoir d'adoption du marqueur pour l'égalité des genres en tant que norme de données des Nations Unies pour la communication des données financières ait été fixée à décembre 2025 donnent lieu à une charge de travail telle que les services d'assistance sont débordés. La nécessité d'appliquer sans délai le marqueur aussi bien au niveau des entités que dans les fonds de financement commun interinstitutions est une source de pression supplémentaire. En outre, pour pouvoir mettre en œuvre le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies, il faudrait apporter des mises à jour conséquentes au mécanisme de communication de l'information lié au Plan d'action à l'échelle du système afin de permettre de suivre les progrès accomplis et de veiller à l'application du principe de responsabilité au niveau des entités des Nations Unies, du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des acteurs humanitaires.

58. Par ailleurs, on assiste à une multiplication du nombre de programmes hautement prioritaires devant être mis en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui a des répercussions sur la coordination des activités des entités, la prise en compte des questions de genre et les dispositifs d'application du principe de responsabilité en matière d'égalité des genres. Le rehaussement des exigences à tous les niveaux nécessite la mise en place de formations supplémentaires et d'un appui renforcé aux niveaux régional et mondial, d'autant plus que les attentes en matière de remontée de l'information sur l'égalité des genres et l'inclusion du handicap demeurent constantes, notamment celles liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, au marqueur pour l'égalité des genres et aux feuilles

⁴¹ On peut citer par exemple l'étude de synthèse publiée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur la promotion de l'égalité des genres au Secrétariat de l'ONU (IED-23-011), disponible à l'adresse suivante : <https://oios.un.org/evaluation-reports>.

⁴² Ibid.

de résultats des équipes de pays sur l'égalité des genres et l'inclusion du handicap. Pour pallier cette insuffisance structurelle des capacités, il faut mobiliser de toute urgence des ressources humaines et financières ad hoc, afin d'éviter tout problème de qualité et de délais au niveau des services d'assistance fournis.

59. Il ressort des données communiquées dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système que l'évaluation et le renforcement des capacités continuent de poser des difficultés pour certaines entités. Les enquêtes d'évaluation des capacités menées en 2023 font encore état d'une confusion préoccupante entre parité des genres et prise en compte des questions de genre, qui porte atteinte à l'application effective de mesures d'ensemble en faveur de l'égalité des genres. De plus, peu d'entités proposent des programmes de formation solides aux équipes de direction. Au lieu de cela, pour obtenir les appréciations « Satisfait aux attentes » ou « Dépasse les attentes » en matière de renforcement des capacités, elles se contentent d'organiser de courts ateliers d'initiation à l'égalité des genres. Or, pouvoir compter sur des équipes de direction bien informées et mobilisées demeure essentiel pour faire avancer l'action menée au service de l'égalité des genres. Le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres vise à renforcer les capacités des responsables des Nations Unies à obtenir des résultats en faveur des femmes et des filles dans toute leur diversité.

60. Du point de vue des ressources financières, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que les projets axés sur le genre bénéficiaient de financements limités et souvent non viables. Bien que le marqueur pour l'égalité des genres soit de plus en plus utilisé pour le suivi des ressources financières, l'allocation desdites ressources continue de stagner. En 2022, seuls 15,4 % des indicateurs associés à l'objectif de développement durable n° 5 pour lesquels des données étaient disponibles étaient en voie d'être atteints, et les dépenses en faveur de l'objectif 5 représentaient à peine 3,25 % de l'ensemble des dépenses consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est urgent que l'objectif 5 bénéficie d'une plus grande volonté politique et de davantage d'investissements ciblés. En outre, seules huit entités ont dépassé les objectifs financiers qu'elles s'étaient fixés en 2023, et elles n'étaient que sept⁴³ à avoir fixé un objectif financier minimum de 15 % en ce qui concernait l'égalité des genres⁴⁴. Les autres ont maintenu des objectifs personnalisés. Moins de la moitié des équipes de pays (41 %) utilisant le marqueur pour l'égalité des genres ont atteint ou dépassé l'objectif financier minimum de 70 % du total des ressources disponibles en faveur d'activités liées à l'égalité des genres obtenant une note de 2 ou 3 au regard du marqueur. Enfin, moins de la moitié (38 %) des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont alloué au moins 15 % de leurs financements à des programmes dont au moins l'un des principaux objectifs était l'égalité des genres. Une analyse des évaluations dans lesquelles l'intégration des questions de genre a été abordée montre que l'insuffisance des fonds affectés entrave les capacités des projets et des entités à cet égard. Par ailleurs, dépendre d'un financement provenant en grande partie de donateurs volontaires peut compromettre la durabilité des projets, car les priorités des donateurs peuvent fluctuer⁴⁵. Il reste donc crucial de mobiliser et de réserver des fonds pour l'intégration des questions de genre et le recrutement de personnel.

⁴³ CESAP, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, FNUAP, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, ITC et ONUDI.

⁴⁴ L'objectif financier minimum de 15 % pour les projets de consolidation de la paix a été fixé par le Secrétaire général dans le cadre des sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)).

⁴⁵ Étude de synthèse du BSCI sur la promotion de l'égalité des genres au Secrétariat de l'ONU.

61. Malgré l'étape importante qu'a constituée l'adoption du marqueur pour l'égalité des genres en tant que nouvelle norme de données des Nations Unies, les progrès accomplis sur la voie de l'application intégrale du marqueur ne se sont pas accompagnés de la définition ou de la réalisation d'objectifs financiers ambitieux à l'appui des programmes et initiatives tenant compte des questions de genre. Il demeure nécessaire d'accroître considérablement les financements en faveur aussi bien de la transversalisation des questions de genre que d'initiatives ciblées, et d'en garantir la durabilité pour être à même de faire face aux crises mondiales et interdépendantes qui représentent des menaces pour la vie et le bien-être.

VII. Conclusions et recommandations

62. Le présent rapport met en lumière le fait que promouvoir l'égalité des genres, notamment en faisant tout le nécessaire pour prendre en compte les questions de genre de façon systématique, demeure une priorité absolue pour le système des Nations Unies, en particulier dans le contexte du Programme 2030. Dans les résolutions intergouvernementales figurent des appels répétés à renforcer l'action menée pour lutter contre l'inégalité de genre et accélérer la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des activités et travaux de l'Organisation⁴⁶. Les publications phares, directives et documents d'orientations sont rédigés de façon à intégrer une perspective de genre, l'objectif étant de combattre les inégalités et les pratiques discriminatoires qui font obstacle aux progrès en faveur des femmes et des filles. En outre, le Bureau de la coordination des activités de développement apporte un appui aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour les aider à intégrer les questions de genre dans la planification et la programmation des activités de développement.

63. Que ce soit au niveau du siège ou du pays, les mécanismes interinstitutions en place continuent de jouer un rôle moteur dans la prise en compte des questions de genre. De plus, les politiques axées sur le genre, les marqueurs pour l'égalité des genres, les notes d'orientation, les normes et les procédures sont autant d'outils qui contribuent à intégrer les questions relatives à l'égalité des genres dans le fonctionnement de l'Organisation⁴⁷. Les questions de genre sont prises en compte de façon transversale dans les piliers Humanitaire, Paix et sécurité et Droits humains, ce qui met en relief la façon dont ces enjeux sont liés les uns aux autres et la nécessité d'adopter des mesures qui tiennent compte des questions de genre et soient adaptées aux besoins que cette prise en compte de la dimension de genre fait ressortir. Une place centrale continue d'être accordée aux données et aux statistiques ayant trait au genre, qui sont indispensables pour éclairer le travail d'analyse.

64. Les efforts d'harmonisation, à l'échelle du système, des normes relatives à la prise en compte des questions de genre montrent combien encourager les effets de synergie peut permettre de renforcer l'action menée dans l'ensemble des entités des Nations Unies. Généraliser une approche systémique des normes communes permet de catalyser l'action et l'apprentissage collectifs et, ainsi, d'informer l'évaluation des progrès accomplis en matière de prise en compte des questions de genre. Cela concourt également à ancrer l'égalité des genres dans la culture, les politiques et les pratiques du système. Il est donc recommandé que le système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les fonds et programmes, s'emploie à accélérer les progrès en faisant fond sur l'élan insufflé par le lancement du nouveau Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

65. À la lumière des conclusions du présent rapport, il est recommandé de mettre en place les mesures suivantes :

a) S'employer à accélérer encore l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes, afin de veiller à ce que les enjeux liés au genre soient pris en compte à tous les niveaux de la mise en œuvre du Programme 2030, en prenant en considération les répercussions qu'ont eu et que continuent d'avoir les crises mondiales, notamment dans le contexte de l'après-pandémie de COVID-19, ainsi que l'érosion des gains précédemment enregistrés au regard de l'égalité des genres ;

b) Assurer le financement consistant, prévisible et durable de l'action menée aux fins de l'instauration de l'égalité des genres et de la concrétisation des promesses portées par le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Programme 2030, et entraîner ainsi des changements porteurs de transformation favorables aux femmes et aux filles ;

c) Privilégier une stratégie de planification et de budgétisation fondée sur une double approche, qui permette à la fois de s'employer à intégrer une perspective de genre dans l'ensemble des opérations et de remédier à des problèmes spécifiques en lien avec les questions de genre, en y consacrant l'attention et les ressources nécessaires ;

d) Galvaniser les engagements politiques en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment les investissements consacrés tout particulièrement à la réalisation de l'objectif 5 ;

e) Mettre des moyens durables au service de l'évaluation et du suivi des capacités du système des Nations Unies à prendre en compte les questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris en procédant à une analyse du dispositif, des ressources et du positionnement relatifs aux questions de genre sur lesquels il s'appuie pour influencer sur les décisions et renforcer les réseaux, les partenariats stratégiques et la coopération avec la société civile et les organisations de femmes au service de l'égalité des genres ;

f) Adopter des normes de responsabilité solides, applicables à l'ensemble du système et fixées d'un commun accord, l'objectif étant de renforcer le dialogue et la mise en commun des bonnes pratiques en vue d'accélérer la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines d'activité ;

g) Renforcer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les résultats et leur cohérence grâce à l'application intégrale du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de leurs équivalents au niveau des équipes de pays des Nations Unies, en faisant notamment en sorte que des informations détaillées soient communiquées chaque année, tout en améliorant les résultats et les stratégies d'intégration des questions de genre ;

h) Demander à toutes les équipes de pays de mettre en œuvre intégralement la feuille de résultat relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour les équipes de pays, en s'alignant sur les principaux cadres et processus de repositionnement des Nations Unies, de manière à obtenir des résultats tangibles en faveur de l'égalité des genres et pour les femmes et les filles, grâce à une approche résolument axée sur la prise en compte des questions de genre ;

i) Encourager les équipes de pays des Nations Unies à appliquer pleinement les normes et procédures en vigueur pour les groupes thématiques sur le genre, en faisant en sorte que ceux-ci disposent de mandats clairs et de capacités et de ressources suffisantes pour permettre aux équipes de pays d'apporter un appui efficace, intégré et cohérent aux priorités nationales liées à l'égalité des genres,

notamment la transversalisation des questions de genre et la prise en compte de la dimension du genre dans les programmes ;

j) Veiller à ce que l'égalité des genres figure parmi les résultats de haut niveau inscrits dans les plans stratégiques des différentes entités, et contribuer à la mise en œuvre desdits plans, y compris en leur associant des plans d'action permettant de répercuter les priorités stratégiques fixées au niveau institutionnel dans les plans-cadres de coopération au niveau des pays, en tenant compte des priorités nationales pour l'ensemble des secteurs ;

k) Créer et consolider des groupes pour l'égalité des genres, qui soient tout spécialement dotés des ressources et des compétences techniques voulues, de sorte de garantir que l'attention et les ressources consacrées à l'égalité des genres ne soient pas éparpillées ou réduites du fait que l'attention se porte aussi sur d'autres questions thématiques transversales, y compris en agissant sans délai pour leur allouer des ressources et pourvoir les postes ayant trait aux questions de genre qui sont vacants afin que les résultats escomptés en faveur de l'égalité des genres puissent être atteints ;

l) Renforcer les capacités des entités des Nations Unies en matière de gestion et de budgétisation axées sur les résultats, pour garantir le bon fonctionnement des mécanismes de remontée de l'information à l'échelle du système et la centralisation des résultats liés aux questions de genre, notamment en lien avec la réalisation des objectifs de développement durable ;

m) Accroître l'investissement dans le renforcement des capacités au service de l'égalité des genres et de la prise en compte des questions de genre, en s'attachant en particulier à améliorer l'analyse des questions de genre ainsi qu'à systématiser la collecte, la mise à disposition, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de statistiques genrées qui soient exactes, fiables et comparables, et ventilées par revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et toute autre caractéristique pertinentes selon les pays ;

n) Intégrer pleinement les questions de genre dans les domaines d'activité techniques, non techniques et émergents, notamment au moyen de la collaboration et de la coordination interinstitutions et en veillant à renforcer les analyses ciblées des questions de genre dans ces domaines d'activité ;

o) Aider les entités à proposer des programmes de formation de fond à leurs équipes de direction afin que les hautes et hauts responsables des Nations Unies soient mieux à même de servir de fers de lance à l'action menée en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du système ;

p) Faire en sorte que les entités des Nations Unies, les équipes de pays et les fonds de financement commun interinstitutions aient systématiquement recours au marqueur pour l'égalité des genres, et s'employer non seulement à atteindre, mais à dépasser les indicateurs financiers visant à faire en sorte que 15 % de l'ensemble des dépenses soient consacrés à des initiatives ayant trait aux questions de genre, afin de garantir un financement adéquat de l'action menée en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes ;

q) Renforcer l'assurance de la qualité et l'analyse des informations obtenues grâce au marqueur pour l'égalité des genres en ce qui concerne les financements communs, de manière à pouvoir comparer et agréger les données afin de prendre la mesure des ressources manquantes par rapport aux besoins en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes et des filles, et à fixer et atteindre des objectifs financiers en ce qui concerne les ressources à allouer à cet égard ;

r) Garantir la participation effective, égale et entière des femmes et des filles à l'action menée dans les domaines de l'humanitaire, de la paix, des droits humains et du développement, en les aidant à renforcer leurs moyens d'action et leur pouvoir mobilisateur, en particulier dans les processus de planification et d'adaptation face aux changements climatiques, de prévention des catastrophes et de réponse aux catastrophes, et veiller à ce que les organisations locales de femmes soient représentées à tous les niveaux de la prise de décision et disposent de financements souples et suffisants ;

s) Promouvoir des mécanismes destinés à donner suite à l'appel mondial à l'action demandant aux États Membres, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux principaux acteurs concernés de produire et d'utiliser des données pour accélérer la concrétisation des engagements pris en matière d'intégration des questions de genre dans les mesures liées au climat et à l'environnement ;

t) Faire le nécessaire pour fournir aux équipes de pays l'assistance technique sur mesure et les orientations stratégiques dont elles ont besoin pour renforcer leur capacité d'accroître la prise en compte de l'égalité des genres et les responsabilités à cet égard dans les priorités en matière de paix et de sécurité, en particulier dans les situations de conflit, d'après-conflit et d'urgence humanitaire ;

u) Garantir la mise en œuvre intégrale des facteurs d'accélération définis dans le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système, en s'attachant d'abord, au cours des 12 prochains mois, à en déployer le premier volet, afin que les concertations sur la deuxième phase du projet puissent buter en 2025.